

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT
DES VALLEES DE L'ARBAS ET DU BAS SALAT**

2 Avenue des Pyrénées 31260 MANE

SPANC : ☎ 05 61 87 52 12 – 📠 05 61 97 58 62 – 📞 06 27 99 90 73

sica.mane.spanc@orange.fr

CHINE JEAN-PAUL
8. CHEMIN DE LA GOUTTERE
31260 CASSAGNE

Objet : Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'Assainissement Non Collectif
PRJ : 11000000406

Mane, le 12 Avril 2018

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien, votre installation d'Assainissement Non Collectif, sise **8 CHEMIN DE LA GOUTTERE à CASSAGNE (31260)**, a été vérifiée.

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de notre visite du 12/04/2018.

La réalisation de ces vérifications est financée par la Redevance Périodique Service. Par délibération du 28/11/2014, reconduite le 20/12/2017, le Comité Syndical a fixé le montant de cette redevance à 9.42 € TTC/an. Elle apparaît sur votre facture d'eau.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire*,

Et vous souhaitant bonne réception de ce document, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Vincent BOUÉ

Président

* Le contrôle d'assainissement non collectif établi par un SPANC est un document officiel valable 3 ans qui peut vous être demandé en cas de vente de votre immeuble.

* Si vous décidez de réaliser des travaux de mise aux normes à l'issue d'une non-conformité, une déclaration de travaux d'assainissement devra nous être adressée pour le contrôle des opérations (formulaire en mairie ou auprès du Syndicat).